

Les responsabilités civiles et pénales en matière de santé et sécurité au travail

PUBLIC

Directeurs d'établissement, DRH, collaborateurs des services RH/personnel, responsables, encadrants, chefs de service, chef d'atelier, chef d'équipe...

OBJECTIFS

Au terme de la formation, les participants seront capables de :

- **Connaître** les risques encourus par les responsables et cadres dirigeants ainsi que par l'entreprise elle-même.
- **Prévenir** ces risques pour ne pas s'exposer à une éventuelle responsabilité pénale

PRÉ-REQUIS

Aucun

POSITIONNEMENT

Aucun

DURÉE

Durée : 1 jour soit 7 Heures

LIEU

Lieu : Dijon et Chalon sur Saône

ÉVALUATION DES ACQUIS

Attestation de fin de formation

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Séance théorique en salle de formation avec tableau blanc, paperboard, ordinateur et vidéoprojecteur et nécessaires pédagogiques

NOMBRE DE STAGIAIRES/SESSION

Mini 3 / Maxi 10

PROGRAMME

Tour de Table :

- Présentations et attentes

Introduction :

- Les évolutions sociales, Les valeurs fondamentales, Les différents tribunaux.

Module 1 : Responsabilité civile :

- Qu'est-ce que la responsabilité civile ?
- Qui est concerné ?
- Définitions
- Quels tribunaux compétents ?
- Victimes tiers et salariés de l'entreprise
- Comment se passe la prise en charge des accidentés
- La faute inexcusable de l'employeur et quelques exemples
- Jurisprudences : définition
- Les changements apportés par les procès de l'amiante sur les obligations de sécurité et de résultat en entreprise
- Les décisions successives de la cour de cassation
- Les obligations de moyens et de résultats
- Arrêt tabagisme : notion de travail effectif
- Arrêt SNECMA
- Les procès pour harcèlements
- Arrêt AIR France : les moyens renforcés

Module 2 : Responsabilité selon le code du travail :

- L'employeur ou le délégué
- Les conditions de la délégation de pouvoir
- Qu'est-ce que l'on risque ?

Module 3 : Responsabilité pénale :

- Qu'est-ce que la responsabilité pénale ?
- Qui est concerné ?
- définitions
- Quels tribunaux compétents ?
- Description d'une procure type en cas d'accident du travail - La mise en danger de la vie d'autrui
- Blessure ou homicide involontaire
- Non-assistance à personne en danger
- Les RPS :
 - o Définitions harcèlement moral – sexuel – violence interne & externe – burn out
 - o Reconnaître les signaux d'alerte
 - o Que faire ?
- Tableau des amendes et des peines de prison
- Qui est-ce que l'on retrouve devant les tribunaux aujourd'hui ?
- Qu'est-ce que les magistrats attendent des dirigeants – des encadrants ?
- Exemples articles de presse

Module 4 : Procédures diverses

- Procédure de danger grave et imminent
- Les plans de prévention

V1-2022